

COMPTE RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE D'ALOS
LE 26 SEPTEMBRE 2023

ETAIENT PRESENTS

Sylvain CAPOT	Jean-Pierre MOLE
Jacques DE RAYMOND CAHUSAC	Martine TAJAN
Brigitte DURAN	Alain TORTET
Adeline MAUDUIT	

ABSENT EXCUSE

Alain DURAN

SECRETAIRE DE SEANCE

Martine TAJAN

PRESIDENT DE SEANCE

Alain TORTET - Maire

ORDRE DU JOUR

Approbation du précédent Procès-Verbal du 3 JUILLET 2023

DELIBERATIONS

- Adhésion au Groupement de Commandes pour la Réalisation d'Opérations de Voirie 2024
- Cimetière Communal : « Procédure de Régularisation, avant reprise des sépultures sans concession relevant du Régime du Terrain Communal

QUESTIONS DIVERSES

- Prime « Pouvoir d'Achat 2023 » - Agents Territoriaux
- C.C.C.P. Arceaux vélo
- R.W.E.
- Equipement de Travail pour l'Agent Communal
- Travaux d'enrochement et dégradation de route
- Travaux du 2e appartement de la Mairie
- Pont de La Rivière
- Travaux de l'Eglise
- Repas de Fin d'Année et Colis des Aînés

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures

**APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 3 JUILLET 2023**

VOTE

POUR : 10

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

DELIBERATIONS

• **Adhésion au Groupement de Commandes pour la Réalisation d'Opérations de Voirie 2024**

Comme pour l'année 2022, notre Commune, associée à d'autres Communes, renouvelle son adhésion auprès de la Communauté de Communes Couserans Pyrénées (C.C.C.P.) pour réaliser des travaux de voirie et bénéficier de tarifs préférentiels auprès des Entreprises intervenant sur notre territoire.

Les commandes de travaux ainsi que les dossiers de D.E.T.R. (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) seront gérés par la C.C.C.P.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

• **Cimetière Communal : « Procédure de Régularisation, avant reprise des sépultures sans concession relevant du Régime du Terrain Communal »**

Les Archives Départementales de FOIX nous ont transmis un dossier concernant la « Procédure de Régularisation des Concessions » des deux cimetières situés sur notre Commune.

1 - Les familles doivent détenir le document administratif « **Acte de Concession** » qui confirme qu'elles en sont propriétaires.

2 - Les familles qui ne détiennent pas ce document administratif « **Acte de Concession** » devront effectuer les démarches nécessaires en se présentant à la Mairie afin d'obtenir tous les renseignements de régularisation de leur situation.

Elles pourront, également, appeler aux heures d'ouverture du Secrétariat au **05 61 66 45 60**.

3 - Les familles seront informées par « Courrier Recommandé ».

Un article sera inséré dans le « *Petit Journal* » annuel, dans notre site internet Communal. Un affichage sera, également, effectué en Mairie ainsi qu'à l'entrée des cimetières.

Un délai, d'un an, sera accordé aux familles afin qu'elles régularisent leur situation. Sans réponse, dans ce temps imparti, ces sépultures deviendront propriété de la Commune.

Après vérification de ce listing, nous constatons qu'au cimetière du **Clôt**, 38 tombes ne détiennent pas d'Acte de Concession et qu'au cimetière du **Prat Bézaïou**, 19 tombes sont dans la même situation.

Une liste nominative sera affichée, à l'entrée de chaque cimetière, et une plaquette sera déposée sur chaque tombe concernée par cette régularisation.

Afin de suivre au mieux la gestion des deux sites, nous faisons l'acquisition d'un logiciel permettant un suivi et la mise à jour régulière de nos cimetières. Le coût de ce programme s'élève à 653 € pour un abonnement de 3 ans, une maintenance technique et un compte utilisateur illimité.

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Questions diverses

• **Prime « Pouvoir d'Achat 2023 » - Agents Territoriaux**

Cette prime concerne les Agents de la Fonction Publique Hospitalière et d'État, dont les Enseignants et les Militaires.

En ce qui concerne les Agents Territoriaux, cette prime sera allouée à la Secrétaire et à l'Employé Communal et sera à la charge de la Commune. Son montant est calculé sur la base de la rémunération annuelle. Pour l'instant, le versement de cette prime est à l'étude.

• **C.C.C.P. Arceaux vélo**

La Communauté de Communes Couserans Pyrénées octroi, gratuitement, des « arceaux vélo » aux Communes qui souhaitent en faire l'acquisition. Notre Commune s'est inscrite auprès de la C.C.C.P. pour en obtenir 6.

Ces « arceaux vélo » seront installés aux endroits suivants :

- ✓ 2 au col de Catchaudégué
- ✓ 2 au Col du Portech
- ✓ 2 au parking du cimetière

• **R.W.E.**

Cette filiale, d'origine Allemande, est un développeur et producteur d'énergies renouvelables en France (panneaux photovoltaïques, éoliennes, etc).

Les grandes étendues disponibles de notre Commune (14 hectares), intéressent fortement cette filiale pour y installer des panneaux photovoltaïques.

Les intérêts financiers sont très intéressants pour notre Commune :

- 50 000 € environ pour la location du terrain
- 15 000 € pour le Groupement Pastoral
- Récupération sur taxe

Après débat, cette proposition est rejetée par les Membres du Conseil Municipal.

- **Equipement de Travail pour l'Agent Communal**

Afin d'effectuer son travail en tout sécurité, l'Agent Communal sera équipé de matériel adéquat, à la situation du terrain et à sa dangerosité, lors de son intervention.

- **Travaux d'enrochement et dégradation de la route de La Lauzère**

Nous constatons que des dégradations, sur la route de La Lauzère, deviennent de plus en plus importantes.

Un enrochement est prévu dans la première partie de cette route, dans un virage. Les affaissements de la chaussée, un peu plus loin, vont être pris en charge, dans les meilleurs délais.

- **Travaux du 2e appartement de la Mairie**

Le dossier d'Obtention des Subventions, pour effectuer les travaux de rénovation de cet appartement, est toujours en cours. La Commission qui octroi le FDAL se réunit fin octobre.

Les travaux pourront commencer début 2024.

- **Pont de La Rivière**

Suite au rapport de la CEREMA/APAVE, l'étude est toujours en cours pour définir les travaux à réaliser. Nous rappelons que la limitation du tonnage est limitée à 3.5 T pour les véhicules souhaitant traverser ce pont.

- **Travaux de l'Eglise**

Les travaux de rénovation de l'Eglise suivent leurs cours. La prochaine tranche comprendra :

- soubassement des murs
- renforcement et suppression de 2 portes

Le Devis sera fourni fin Octobre.

Le paratonnerre sera installé au plus tôt. Son coût est estimé entre 10 000 € et 12 000 €.

- **Repas de Fin d'Année - Colis cadeaux des Aînés**

Cette année, le repas se déroulera le **9 Décembre 2023 à la Salle Communale**.

Les informations concernant les inscriptions, le tarif, seront affichées, sur les panneaux communaux, prochainement.

Comme l'année précédente, les colis cadeaux pour les habitants(es) de notre Commune seront commandés auprès de la Société JOUGLA.

Le nombre de colis est fixé à 24 bénéficiaires.



L'Ordre du Jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures 15